

Comment embaucher un talent issu d'un pays tiers ?



Le Luxembourg, comme les autres pays d'Europe, est en situation de pénurie de main d'œuvre dans bien des secteurs. Pour le recrutement de certains profils, la Grande Région, qui autrefois constituait un vivier naturel, ne suffit plus et les entreprises luxembourgeoises sont régulièrement amenées à recruter plus loin, y compris au-delà des frontières de l'Europe. Ces recrutements extra-communautaires nécessitent des démarches nombreuses et parfois complexes. Cette thématique fût le thème d'un workshop *Talent Toolbox* organisé par les départements *Talent & Skills* et *Legal & Tax* de la Chambre de Commerce , le 11 décembre 2025.

Voici, en six étapes clés, ce à quoi il faut penser et ce qu'il est bon d'anticiper.

1. Rédaction de l'offre et déclaration à l'Adem :

- Rédiger une offre d'emploi précise, qui devra mentionner obligatoirement la fonction, la qualification requise (niveau de diplôme, niveau d'expérience), la durée du contrat,
- Avoir une idée précise de la rémunération associée au poste,
- [Déclarer obligatoirement le poste à l'Adem](#) au moins 3 jours ouvrables avant de rendre l'annonce publique (y compris sur le propre site de l'entreprise) quel que soit le profil recherché. L'employeur reçoit un accusé de réception de l'Adem sous 2 jours.

2. Demande d'un certificat pour l'embauche d'un ressortissant de pays tiers (RPT) :

- Introduire auprès de l'Adem une [demande de certificat](#) autorisant à embaucher un RPT, soit au moment de la déclaration (case à cocher dans le formulaire), soit ultérieurement tant que l'offre d'emploi est valable (info@adem.lu),
- Le certificat a une durée de validité de deux mois.

3. Test de marché et délivrance du certificat:

- L'Adem dispose de 7 jours pour voir si un candidat local inscrit correspond à la recherche (test de marché). Si aucun candidat n'est disponible, l'Adem délivre son certificat sous 5 jours. Cette étape prend donc 12 jours ouvrables maximum en cas d'absence de candidat local.
- Si le poste figure sur la [liste des métiers très en pénurie](#) (publiée chaque année au journal officiel) ou s'il s'agit d'un travailleur salarié hautement qualifié (qualifications professionnelles élevées sanctionnées par un diplôme de l'enseignement supérieur ou des compétences professionnelles élevées), il sera dispensé de test de marché. Dans ce cas le certificat est délivré sous 5 jours ouvrables.

4. Prolongation du délai d'obtention du certificat :

- Si l'Adem dispose d'un candidat, le délai est prolongé de 15 jours pour que l'employeur ait le temps de le rencontrer,
- Si la personne ne convient pas, l'employeur doit motiver son rejet dans un délai d'1 mois,
- Si l'Adem juge le rejet justifié, le certificat est délivré sous 10 jours ouvrables,
- Si le rejet est jugé non justifié, l'Adem rejette la demande de certificat sous 10 jours également.

5. Conclusion d'un contrat de travail :

- Le contrat de travail conclu avec un RPT respecte le droit du travail luxembourgeois,
- Il doit être daté et signé par les deux parties (employeur et RPT),
- Dans le cas d'un salarié hautement qualifié, le contrat doit mentionner une rémunération égale ou supérieure à 63.408 euros bruts annuel (montant révisé annuellement) et une durée de travail d'au moins 6 mois,
- Il est possible de mentionner une date de prise d'effet du contrat ultérieure à la date de signature, par exemple en spécifiant une prise d'effet à compter de l'obtention du permis de séjour.
- Au plus tard 3 jours après la prise de fonction, il convient de la notifier au ministère des Affaires intérieures, service de l'immigration.

6. Demande d'autorisation de séjour de plus de 3 mois pour salarié RPT (à faire par le candidat) :

Avant l'entrée sur le territoire :

- Introduire une [demande d'autorisation de séjour temporaire](#) auprès de la direction générale de l'Immigration du ministère des Affaires intérieures . Un dossier complet facilite et accélère le traitement par l'administration. Les pièces du dossier doivent être fournies dans l'une des trois langues du Luxembourg ou en anglais, et au besoin être traduites par un traducteur assermenté,
- L'administration répond sous 4 mois. Au bout de ce délai, l'absence de réponse signifie un rejet de la demande.
- L'autorisation de séjour temporaire est valable 90 jours.

Après l'entrée sur le territoire :

- Le salarié doit effectuer une déclaration d'arrivée auprès de sa commune de résidence,
- Se soumettre à un contrôle médical,
- Dans les 3 mois de son arrivée, [demander un titre de séjour](#) pour salarié de pays tiers
- Le titre de séjour inclut l'autorisation de travail.